

BStGer BP.2010.64 vom 5. November 2010

Bundesstrafgericht, 2010-11-05, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bstger_BP.2010.64

FR: TPF BP.2010.64 du 5 novembre 2010

IT: TPF BP.2010.64 del 5 novembre 2010

Regeste

Effet suspensif (art. 218 PPF).

Erwägungen

E. 1

Dans la mesure de sa recevabilité, la demande d'effet suspensif est rejetée.

E. 2

Un émolument de Fr. 200.-- est mis à la charge du requérant.

Bellinzone, le 5 novembre 2010

Au nom de la Ire Cour des plaintes du Tribunal pénal fédéral

Le président:

Le greffier:

Distribution

- Me A., avocat - Ministère public de la Confédération

Indication des voies de recours Il n'existe pas de voie de recours ordinaire contre cette ordonnance.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.